

Eidg. Politisches Departement
Département Politique Fédéral

Abteilung für Auswärtiges
Division des Affaires Étrangères

B.15.2.Cha.- RD

Urgent.

Berne, le 10 juillet 1928.

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen.
Prière de rappeler cette référence dans la réponse.

ad No I.C.17.1928. N°

Monsieur le Ministre,

En nous référant à votre lettre du 5 juillet, nous avons l'honneur de vous faire connaître que, d'après les renseignements qui nous sont parvenus, une note semblable à celle par laquelle la Légation de Chine à Berne nous a informés que le Gouvernement chinois, "ayant définitivement pris le pouvoir et établi officiellement son autorité", a autorisé le Chargé d'Affaires de Chine à Berne à continuer ses fonctions auprès du Conseil fédéral n'a fait, jusqu'ici, l'objet d'aucune réponse de la part des Gouvernements français, italien et néerlandais. Il semble que, d'une façon générale, on demeure dans l'expectative à l'égard du Gouvernement nationaliste chinois et qu'on soit décidé à attendre la suite des événements avant de tenir le Gouvernement de Nankin comme le Gouvernement exerçant l'autorité sur la Chine tout entière.

Nous sommes confirmés dans le sentiment qu'une certaine circonspection est recommandable par un rapport du Consulat général de Suisse à Shanghai, en date du 18 juin, duquel il résulte que le Corps diplomatique à Pékin s'est borné à émettre l'avis qu'il continuerait à traiter comme par le passé avec le Gouvernement de Nankin sans trancher la question de savoir s'il est le Gouvernement central de toute la Chine. M. Isler ajoute que, depuis sept ans qu'il est à Shanghai, il a vu se succéder sept Gouvernements, issus d'un coup d'Etat, d'une révolte de palais ou d'une révolution, qui tous, comme celui de Nankin, qui est le huitième, ont prétendu,

A la Légation de Suisse,

L o n d r e s .



Hummer

à un moment quelconque de leur courte existence, être le Gouvernement central de tout le pays.

Un fait nouveau nous empêche, toutefois, de pratiquer dans toute sa rigueur l'adage "Wait and see". Le Bureau international de l'Union postale universelle ^{à Bern} a reçu de la Direction générale des Postes de Chine le télégramme suivant:

"Direction générale des Postes inaugurée à Nankin nouvelle capitale. Prière informer Administrations d'Union adresser toutes correspondances pour Direction générale Directeurs généraux des Postes Nankin. Adresse télégraphique est Diralpo Shanghai. Liushufan Directeur général, Shields Co-Directeur général ad intérim en l'absence de Picard Destelan en congé de courte durée" et nous demande ^{au Gouvernement suisse} s'il peut faire part de cette communication aux Administrations postales de l'Union.

^{Le Département Fédéral des Postes} Nous sommes d'avis que la transmission de ce renseignement de fait n'impliquerait, ni de la part du Bureau international de l'Union postale universelle, ni de la part du ^{la Suisse} Conseil fédéral ou des autres ^{Etat} Gouvernements à l'Administration postale desquels cette notification parviendrait, reconnaissance du transfert à Nankin de la capitale de la Chine. Néanmoins, ^{le Département Fédéral des Postes} nous préférons ^{de la Suisse} n'engager le Bureau international de l'Union postale universelle à agir dans ce sens qu'avec la certitude que cette communication ne soulèvera pas d'objections de la part du Gouvernement ^{de la Suisse} auprès duquel vous êtes accrédité. Nous vous serions fort obligés, en conséquence, de vous informer discrètement de ce que l'on pense à cet égard au Foreign Office.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Chef
de la Division des Affaires étrangères

[Signature]